

Le pédiatre praticien est-il en voie d'extinction?

Christian Kind, président de la SSP

Chers membres de la SSP

L'émission «Rundschau» de la télévision suisse alémanique du 23 septembre a rendu la population attentive au problème de la relève pédiatrique. Une journaliste a fait personnellement l'expérience que trouver un pédiatre pour son enfant peut s'avérer difficile pour une jeune maman. Peu après, elle lit qu'en Suisse, en cas de pandémie de grippe, la ventilation de nourrissons et petits enfants se trouvera probablement devant une impasse. Alarmée par ces informations, elle a interviewé la co-présidente du Forum et le président de la SSP qui lui ont fourni des avis remarquablement concordants concernant nos problèmes.

Bien que nous formions en principe un nombre suffisant de spécialistes en médecine de l'enfant et de l'adolescent, il devient de plus en plus difficile de trouver une solution pour les collègues qui aimeraient remettre leur cabinet médical en des mains plus jeunes. Les causes sont multiples.

D'une part on constate une certaine réticence à faire le saut dans la pratique privée à peine terminée la formation post-graduée. Les limitations et les conditions cadres économiques et administratives apparaissent de moins en moins favorables, l'ouverture d'un cabinet médical de moins en moins attractive. Beaucoup de jeunes pédiatres préfèrent compléter leurs expériences dans le cadre sécurisant d'un hôpital. Une partie des nombreux collègues étrangers, notamment allemands, accomplissant leur formation post-graduée en Suisse, rentrent au pays une fois celle-ci terminée.

Le facteur le plus important à l'origine du manque de pédiatres est le fait que la pédiatrie soit devenue une profession pour femmes. Il est naturel qu'une bonne partie des jeunes consoeurs, après avoir terminé

leur formation post-graduée, pense à fonder, enfin, une famille et ne souhaite donc travailler qu'à temps partiel. Des places à temps partiel ne se trouvent, dans la pratique privée, que s'il existe suffisamment de cabinets dont la structure permet l'intégration de collaboratrices à temps partiel et parfois absentes pour cause de maternité. De telles structures sont créées de plus en plus par des collègues innovateurs, mais leur nombre est encore largement insuffisant, surtout dans les régions non urbaines.

Comment remédier à cet état des choses? Une possibilité serait de mettre à disposition l'initiative et le savoir faire d'entreprise nécessaires à la création de cabinets de groupe ou de centres pédiatriques, qualités qui sont souvent peu développées chez les jeunes pédiatres. Un gestionnaire formé en économie pourrait gérer, au sein d'un réseau de cabinets de groupe, l'infrastructure et l'administration, permettant ainsi aux médecins de se concentrer sur leur activité spécifique. Un praticien en Suisse orientale a suggéré récemment que les cliniques pédiatriques pourraient assumer ce rôle, ayant accumulé ces dernières années, outre les compétences professionnelles, aussi de l'expérience dans la gestion d'entreprise. Mais le sentiment d'une concurrence directe par les hôpitaux chez les praticiens d'une part, le potentiel insuffisant des hôpitaux pour lancer de telles initiatives d'autre part s'opposent à la réalisation d'un tel projet. D'autres formules sont pourtant imaginables, sans qu'on doive se rabattre sur les modèles des centres de santé proposés par les assureurs. Une société basée sur l'initiative privée pourrait p.ex. être soutenue – dans le sens de l'encouragement de la médecine de premier recours maintes fois évoqué – par un financement de départ de la part du canton.

Les cliniques se tiendraient certainement à disposition pour les conseils d'ordre

technique et pour orienter les jeunes pédiatres.

Il s'agit sans doute d'idées encore peu mûres. Mais elles peuvent animer une discussion qui doit absolument être menée au sein de la SSP, faute de voir le pédiatre praticien sous peu sur la liste des espèces disparues.